



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150707-070715-17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE Administratif exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2015

Publication : 15/07/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Juillet 2015

DOSSIER N° 17 :

DEMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-
DEVELOPPEMENT – BORDEAUX
METROPOLE / VILLE DU BOUSCAT –
2015 - 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absents : 2

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Jean Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe FARGEON (à MME COSSECQ), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. VALMIER), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Maël FETOUH (à M. REYDIT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absents : Nathalie SOARES, Pascal BROQUAIRE

Secrétaire : Thierry VALLEIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

DOSSIER 17 : DEMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-DEVELOPPEMENT – BORDEAUX METROPOLE / VILLE DU BOUSCAT – 2015 - 2017

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

La démarche contractuelle de co-développement entre la Communauté Urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015, et ses communes membres est depuis 2008 l'expression des actions partagées sur le territoire communal.

Le contrat proposé pour la période 2015 à 2017 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus communautaires et municipaux. Les premières discussions basées sur les objectifs de continuité entre les contrats de co-développement et d'expérimentation ont débuté au cours du second semestre 2014. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres sur le terrain ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et notamment, pour ce qui concerne la commune du BOUSCAT, de la démarche 50 000 logements autour des transports collectifs qui va permettre une importante opération d'aménagement urbain sur l'ilot "Renault" et les opportunités de restructuration de la zone autour des jardins familiaux et de la zone d'activité Godard.

Le Conseil Métropolitain du 26 juin dernier s'est prononcé favorablement sur ces contrats (au nombre de 28) et a autorisé son Président à les signer.

Le projet de contrat entre la Ville du BOUSCAT et la Métropole regroupe 26 actions identifiées. La possibilité de revoir par voie d'avenant (ajout ou suppression d'une action, modification d'une action) reste ouverte pendant toute la durée du contrat. Elles peuvent être regroupées autour de différents items ou thématiques :

- la politique de transports publics,
- la nature (bois de l'Hippodrome, jardins familiaux, nature en milieu urbain...)
- le développement durable (points noirs bruit, eco point, participation maison eco citoyenne...)
- voirie et espaces publics (avenue de Tivoli, Ilot Renault, Etudes rue Paul Bert).

La liste de ces actions est la suivante :

N°	Titre action	Participation Bx Met /€
1	Réalisation d'un éco point	535 000
2	Densification des points de collecte du verre sur le territoire communautaire	0
3	Création de la ligne D du Tramway	48 000 000
4	Opération de résorbtion des Points Noirs de Bruit routier par isolation de façade	329 025
5	Hippodrome du Bouscat *	240 000
6	Salon du livre Jeunesse	30 000
7	55.000 hectares - aménagement nature de la friche ferroviaire Ravezies - La Vache	150 000
8	Plan Stratégique Local- Lyautey Champ de Courses : finalisation de la tranche conditionnelle et soutien aux nouvelles actions complémentaires en lien avec le contrat de ville	0
9	Suppression de la marche arrière lors de la collecte des déchets ménagers	0
10	Aide à la création d'un espace de co working	30 000
11	Fête du cheval à l'Hippodrome du Bouscat	30 000
12	Aide au financement et à l'animation de proiets communaux liés au	30 000

	développement durable : démarche de responsabilité sociétale et programme d'éco citoyenneté	
13	Soutien aux projets communaux "nature en ville"	20 000
14	Jardins partagés	7 600
15	Réhabilitation du pôle basket - salle de sports Jean Martial	250 000
16	Soutien technique et financier au projet de création de la maison éco citoyenne	150 000
17	Soutien technique et financier au projet de création d'une maison éco citoyenne : expérimentation d'un projet abri vélo	25 000
18	Amélioration de la vitesse commerciale des TC	150 000
19	Réaménagement de l'avenue de Tivoli (section Boulevard Pierre 1er - rue Raymond Poincaré)	1 325 000
20	SDODM - lancement d'une étude stratégique de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole	100 000
21	Etudes d'aménagement pôle multimodal de Bouscat Sainte Germaine	60 000
22	Programme 50 000 logements autour des axes de transports collectifs - Opération d'aménagement Libération	2 802 547
23	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - îlot témoin allées de Boutaut	0
24	Aménagement de la rue Paul Bert	26 000
25	Mise en commun du site web de Bordeaux Métropole dédié à la participation citoyenne	240 000
26	Extension de la zone d'activité Godard	50 000

* chiffre donné à titre indicatif (subvention annuelle à hauteur de 80 % des travaux plafonnés à 80 % de la taxe prélevée par l'Etat et rétrocédée à la Métropole

Ainsi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 26 juin 2015,

Considérant tout l'intérêt de la démarche contractuelle autour d'objectifs partagés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

33 voix POUR

Article 1 : Approuve les actions définies dans le contrat de co-développement entre la Ville et Bordeaux Métropole,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de co-développement.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET

